



JOURNAL OFFICIEL

# HEBDO F@OT 21

N°6

JOURNAL DU 5 SEPTEMBRE 2020

**L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE**  
**aura lieu le VENDREDI 2 OCTOBRE 2020 à 19H00**  
**A CHATILLON SUR SEINE**  
**Salle Polyvalente Luc Schreder**

Nous vous communiquerons dans les jours à venir les détails de l'organisation de l'assemblée générale

## INFORMATIONS CLUBS ET ARBITRES

Suite à la situation sanitaire actuelle, afin de laisser le temps aux clubs recevant de nettoyer les douches et les vestiaires, le bureau du C.D décide de programmer les rencontres SENIORS LIBRE **de lever de rideau à 12h** jusqu'à nouvel ordre.

De ce fait, les rencontres U18 programmées le Dimanche matin se joueront à 9h30 si un match sénior se joue à 12h00.

Les modifications des horaires seront effectuées Lundi matin.

## Déclaration du Référent « COVID » sur Footclubs

### La procédure :

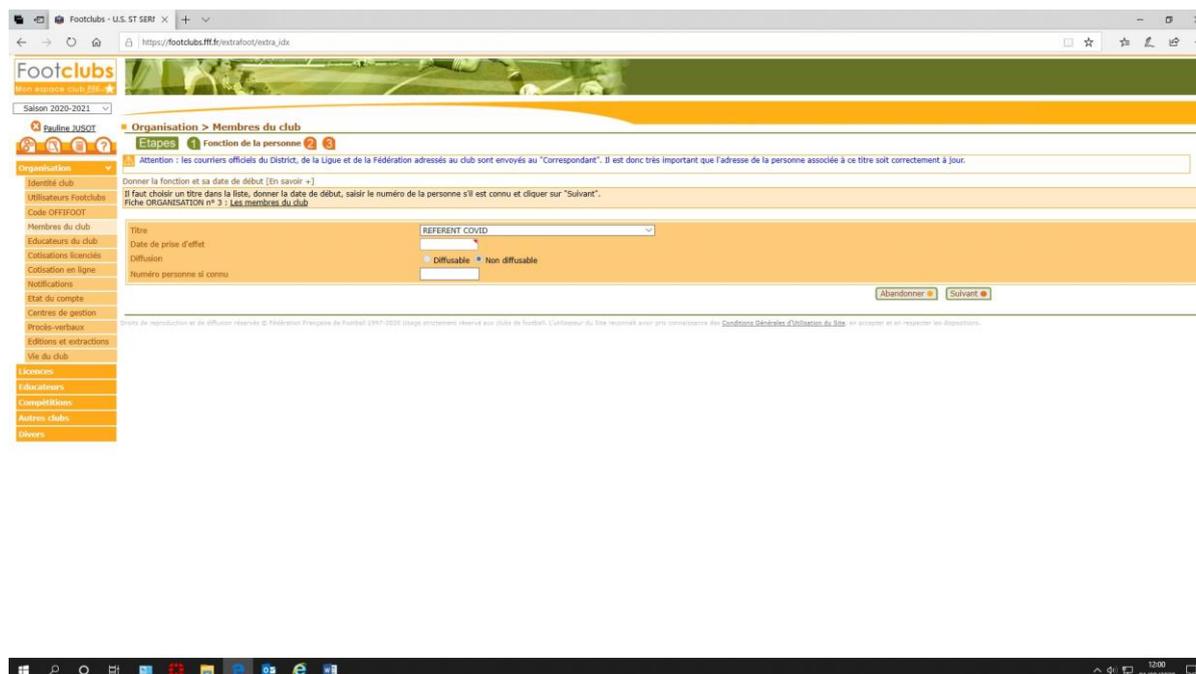
- Organisation
- Membres du Club puis « Créer un nouveau membre »

Dans FOOTCLUBS, menu Organisation / Membres du Club, cliquer sur le bouton « Créer un nouveau membre ».

Sélectionner le titre « **REFERENT COVID** ».

The screenshot shows the 'Organisation > Membres du club' page. At the top, there is a search bar with fields for 'Nom' and 'Prénom', and checkboxes for 'Membre du bureau seulement' and 'Actifs seulement'. Below this is a table with columns: 'Titre', 'Aktion', 'Date début', 'Date fin', 'diffusion', and 'Nombre personnes'. A red circle highlights the 'Créer un nouveau membre' button in the bottom right corner of the table area.

The screenshot shows the 'Organisation > Membres du club' page, specifically the 'Fonction de la personne' step. A dropdown menu is open, listing various roles. The role 'REFERENT COVID' is highlighted. Below the dropdown, there are fields for 'Date de prise d'effet', 'Diffusion', and 'Numéro personne si connu'. A 'Abandonner' button is visible at the bottom right.



**Choisir « REFERENT COVID »**  
**Mettre la date de prise d'effet + le numéro de personne**  
→ **Cliquer sur « suivant » - Puis valider.**

## **Rôle du référent COVID19**

Chaque club désigne un groupe de personnes en charge du respect du dispositif Covid en se répartissant les différentes équipes en fonction des catégories d'âge et de lieux d'entraînement et des terrains qui accueillent les rencontres officielles.

Ce groupe est piloté par un « Référent Covid » dont la mission sera de vérifier la bonne mise en oeuvre de l'ensemble des préconisations relatives au respect des gestes barrières dans le cadre de l'activité du club et le suivi des rencontres officielles.

### **Il aura notamment pour mission de :**

- \*Contribuer au suivi sanitaire du groupe dans le cadre des rencontres officielles. A ce titre, il devra être présent à chaque match à domicile de son club. ;
- \*Participer à la définition des mesures de prévention en vigueur sur le site à destination du public et des collaborateurs/intervenants ;
- \*Assurer la communication de ce document à l'ensemble des parties prenantes (bénévoles salariés, prestataires, administrations...etc.) ;
- \*Coordonner la mise en oeuvre du dispositif sanitaire et en assurer le pilotage opérationnel ;
- \*Coordonner le contrôle d'accès de toutes les personnes intervenant sur le site de la compétition et notamment imposer le port du masque ;
- \*Vérifier l'application et le respect sur le site des mesures d'hygiène pendant toute la durée de la manifestation et intervenir en cas d'infraction du personnel aux règles sanitaires ;
- \*Évaluer sur le terrain les risques spécifiques et définir les actions correctives/préventives adaptées.

Il est recommandé que le référent Covid, compte tenu de ses missions, possède des compétences opérationnelles liées à l'organisation d'un match.

Il est par ailleurs possible que les missions du référent Covid soient assurées par deux personnes (exemples : une personne en charge du suivi sanitaire d'une ou des équipes et une autre responsable des mesures sanitaires applicables dans le stade pour le personnel et le public ; une personne en charge des rencontres à domicile et une autre des rencontres à l'extérieur).

## **FMI 2020/2021 : Footclubs / FMI - Réinitialisation mot de passe / paramétrage + rappels bonnes pratiques de début de saison**

---

A l'approche du début de saison 2020 / 2021 et étant donné l'éloignement des derniers matchs, il est important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour sensibiliser les clubs et notamment les éventuels nouveaux dirigeants.

Une attention particulière doit être portée sur la partie n°2 "Paramétrage utilisateurs / équipe".

Ce point a posé des problèmes la saison dernière car de nombreux clubs n'avaient pas procédé au reparamétrage des équipes pour leurs utilisateurs FMI et ont de fait été confrontés à l'impossibilité d'utiliser l'application lors des premiers matchs1-

### **DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION**

- Play Store : 3.9.0.0
- Apple Store : 3.9.0

### **PARAMÉTRAGE UTILISATEURS / ÉQUIPES**

**ATTENTION => Le paramétrage des utilisateurs FMI a été réinitialisé par la FFF. Toutes les clubs utilisateurs / équipes ont été remises à blanc !**

=> Les correspondants Footclubs des clubs doivent donc ressaisir **obligatoirement** le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs :

- Profil
- Gestionnaire feuille de match informatisée
- **Équipes affectées**

### **MOTS DE PASSE**

**ATTENTION => Les mots de passe de l'ensemble des utilisateurs Footclubs / FMI ont été réinitialisés par la FFF**

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit donc avoir vérifié la validité de son mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)

- Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)
- 

### **PRÉPARATION DES ÉQUIPES**

- **L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE**

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT.**

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

### **RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH**

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois.**

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche => à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

### **IMPORTANT :**

- L'équipe recevante est en charge de la FMI => c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces - tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 12.5.6 des Statuts du District,

\*\*\*



---

## RECRUTEMENT SERVICE CIVIQUE

Pour cette nouvelle saison 2020 2021, le District de Côte d'Or va renouveler l'expérience du **Service Civique** avec le recrutement d'un nouveau volontaire.

La mission que nous vous proposons consiste en

- La mise en place d'action dans le cadre du Programme Educatif Fédéral lors des actions organisées par le district.
- L'accompagnement des clubs dans le développement de leur programme éducatif
- Le suivi des fiches PEF réalisées par les clubs et l'animation des réseaux sociaux sur le thème du PEF

### Infos Générales :

- **Service civique de 7 mois de octobre 2020 à Avril 2021**
- **Temps de travail : 24h hebdomadaires**

Vous avez **jusqu'au 18 Septembre 2020** pour pouvoir postuler, les candidatures sont à envoyer au secrétariat du District à [achapon@cote-dor.fff.fr](mailto:achapon@cote-dor.fff.fr)

---

## SESSIONS ARBITRE AUXILIAIRE 2020/2021

La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2020-2021

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail [achapon@cote-dor.fff.fr](mailto:achapon@cote-dor.fff.fr).

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

Les clubs candidats devront mettre à disposition une salle pouvant accueillir au minimum 25 personnes. Les 25 premières personnes seront inscrites en priorité.

Ces sessions se feront de Septembre à Décembre 2020,

Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2019-2020 devront repasser l'examen durant la saison 2020-2021.

### RAPPEL DES SECTEURS

- SECTEUR DE DIJON ET AGGLOMÉRATION DIJONNAISE -> Session au Siège du District
- SECTEUR DE LA TILLE
- SECTEUR PLAINE DE LA SAÔNE
- SECTEUR VAL DE SAÔNE
- SECTEUR CHATILLONNAIS
- SECTEUR AUXOIS/MORVAN -> PRECY le 25/09/2020
- SECTEUR BEAUNE 1
- SECTEUR BEAUNE 2

# AGENDA

**Mercredi 9 Septembre 2020**

C° Sportive

C° des terrains

C° Discipline

**Lundi 14 Septembre**

Comité Directeur à 18h30

# PROCES VERBAUX

## COMITE DIRECTEUR

PV N° 8 CD/2

REUNION DU : 24 Aout 2020 par visioconférence et en présentiel

**Présidence** : M DURAND D

**Présents** : Mmes TILLOL P – STORNO P - DUCREUX E - MM. – DUJARDIN N – GIANNINI E MONNIN M - PAGANT JM -THIBERT J - VALOT N. LECOUR B- EL IDRISSE M

**Absents Excusés** : Mme PARIZOT E - URBANIAK N - MM. AUCAIGNE P - BERNIER PY - DA SILVA S - BOTTOU YP - FAORO P – CALZADA G

**Absents non excusés** : MM. ABBEY J - BRIEND V

## I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 07/07/2020

Réunion du Comité Directeur du 07/07/2020 : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## II-INFORMATIONS DU PRESIDENT

### 2.1 Informations

#### Protocole sanitaire :

- Le protocole sanitaire de reprise des compétitions a été rédigé conjointement avec la Ligue et les 7 Districts, envoyé à tous les clubs et mis en ligne sur notre site
- Les clubs doivent désigner un référent COVID au District le plus rapidement possible (voir possibilité de déclaration dans Footclubs)
- Un protocole pour les locaux du District et destiné aux salariés, membre du CD et membres des commissions du District est en cours de rédaction par le président
- Le protocole de reprise des compétitions est une bonne base de travail pour effectuer une reprise dans les règles sanitaires indispensables à la situation
  - **Le Président incite fortement** les clubs à se rapprocher de leur maire ou président de la collectivité territoriale propriétaire des installations pour :
    - Obtenir l'autorisation d'utiliser les installations (terrain et vestiaires)
    - Obtenir l'autorisation d'ouverture d'une buvette
    - L'ouverture aux spectateurs en tribunes ou autour de la main courante
  - Le District ne délivrera plus d'autorisation de tournois jeunes ou seniors jusqu'à nouvel ordre. Ces demandes devront se faire qu'auprès des municipalités, des collectivités voir de la préfecture compte tenu du nombre d'équipes et de spectateurs attendus.
  - La réussite de la reprise de notre activité Football est liée à la responsabilité et à l'engagement de chacun d'entre nous

- Le binôme référents COVID pour le District est :
  - o Agnès CHAPON (salariée) [achapon@cote-dor.fff.fr](mailto:achapon@cote-dor.fff.fr) Tel : 0380489500
  - o Jérôme THIBERT ( élu) [thibert.jerome21@wanadoo.fr](mailto:thibert.jerome21@wanadoo.fr) Tel : 0662053589
  - o Ces référents sont chargés de faire le lien avec les référents COVID clubs et en particulier pour le suivi et l'enregistrement des cas de COVID déclarés dans chaque club
- Le CD met en place une permanence téléphonique du vendredi 13h au dimanche 12h pour assurer une continuité et enregistrer les cas de COVID des clubs se déclarant après la fermeture du District
- Un tableau des permanences sera affiché sur le site du District, la première permanence sera mise en place à partir du vendredi 28 aout : permanence, Daniel DURAND Tel : 0623267404

#### **De la FFF :**

- ✓ Appel à candidature pour le club des 100 femmes dirigeantes 2020/2021,
- ✓ M. DERBARBAT concernant les rentrées du foot 2020 et la tournée promotionnelle de la FFF DU 12 Septembre au 4 Octobre.
  - o La commission technique avec la CTDAP doit proposer les modalités concernant la reprise des jeunes, réunions de secteurs, plateaux intersecteurs pour le prochain CD du 14 septembre
- ✓ Clubs de moins de 100 licenciés :
  - o En complément du fond de solidarité, les clubs de moins de 100 licenciés recevront :
    - Clubs traditionnels avec jeunes U6 à U13, 20 ballons taille 4 et 8 chasubles
    - Clubs traditionnels sans jeunes U6 à U13, 10 ballons taille 5,1 ballon Magia, 10 chasubles
    - Clubs futsal, 10 ballons futsal et 8 chasubles
    - Clubs loisirs, 10 ballons taille 5 et 8 chasubles

La distribution se fera au District, modalités à définir

- ✓ Du Comex du 8 Aout 2020 concernant les suspensions

*Le Comité Exécutif,*

*Rappelé que l'arrêt définitif des compétitions a généré une situation inéquitable entre d'une part les licenciés suspendus en nombre de matchs et d'autre part les licenciés faisant l'objet d'une suspension à temps,*

*Rappelé l'acceptation actée par le Comité Exécutif du 22 juin 2020 d'une proposition de conciliation relative à sa décision du 11 mai 2020 portant sur les suspensions à temps,*

*Annule ladite décision du 11 mai 2020,*

*Décide une dispense d'exécution de peine dans la limite de 3 matchs pour les suspensions fermes en matchs non encore entièrement purgées à ce jour,*

*Précise que la sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et qu'en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des trois matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités de purge habituelles de l'article 226 des Règlements Généraux.*

*Cette décision ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques.*

## 2.2 Courriers

**De USSE :** demandant une dérogation pour que leur équipe Séniors Féminines à 8 participe au championnat à 8 féminin dans l'YONNE, accord du Comité Directeur

**De CHEVIGNY ST SR :** concernant la nouvelle date de la remise du LABEL. Le club propose le 12/09/2020

- o Le District ne procèdera pas à de nouvelles remises de labels compte tenu de la situation sanitaire COVID qui enlève toute possibilité de mettre en avant le travail du club auprès de ses partenaires. Les dotations clubs restantes sont à récupérer au District après concertation avec Peggy SEURAT et le secrétariat.

**De ASPTT DIJON :** annulation de la remise ainsi que du tournoi compte tenu de la crise COVID.

**De la LBFC - Service Juridique :**

Mise en inactivité totale pour la saison 2020/2021 du club de FC ETEVAUX BINGES

**Du Conseil Départemental 21 :** attribution d'une subvention de 7500€ à reverser au DFCO Fauteuil pour l'achat d'un nouveau fauteuil au titre du Fond d'aide au Matériel Sportif. Le président entrera en contact avec le club pour les opérations comptables

**Du DFCO :** remerciements suite au bon d'achat lié au Programme Éducatif Fédéral

### III – SAISON 2020/2021

**Compte tenu de la saison écoulée et du risque sanitaire pesant sur cette saison,** le Comité Directeur valide qu'en cas d'arrêt de la saison 2020/2021 en cours de championnat et après la fin des matchs aller, le classement final retenu sera celui au moment de l'arrêt des compétitions. Pour les championnats en 2 phases, le classement sera celui de la fin de la 1ère phase. Le CD demande à la commission des compétitions de reprendre ce texte et de le joindre au tableau des accessions et rétrogradations avant le début du championnat.

Le CD valide également la proposition de modification de la règle de départage en cas d'égalité en prenant en compte le classement de l'éthique en 3<sup>ième</sup> position des règles de départage. Ce texte sera à inclure dans les vœux à présenter aux clubs lors de l'Assemblée Générale du 2 Octobre.

Le CD valide la proposition de la commission des compétitions pour passer à 3 groupes de 6 équipes en D4.

**A l'issue de la Phase Automne (1<sup>ière</sup> Phase)** Accéderont en niveau haut le 2 premiers de chaque groupe et les 4 meilleures 3<sup>èmes</sup>.

**A l'issue de la phase printemps :** Accéderont en D3 les deux premiers de chaque groupe

#### **Déclaration d'ententes Séniors**

##### **Championnat D3**

ES.T.V. – AISEREY IZEURE sous le nom de E.S.T.V. - A.I.F.C. et les couleurs de l'E.S.T.V.- sur le terrain d'Aiserey.

##### **Championnat D4**

- MONTBARD – VENAREY ET CREPAND sous le nom de Montbard – Venarey, les couleurs de Montbard Venarey 4, et sur le terrain de Montbard, (terrain de repli à Crépand).
- BLIGNY SUR OUCHE ET LACANCHE : sous le nom et les couleurs de Bligny, - sur le terrain de Bligny.
- ✓ ES.T.V. – AISEREY IZEURE : sous le nom de E.S.T.V. - A.I.F.C. 2 et les couleurs de l'E.S.T.V. - sur le terrain de Varanges.

**Championnat U13 :** Accompagnement arbitrage opération Ligue chasubles assistants, la commission technique est chargée de la mise en place avec les clubs

**Relevé de compte :** Une relance va être faite auprès des clubs en tenant compte du versement du fond de solidarité.

**Demande pratique jeunes Futsal :** La commission technique va examiner et mettre en place des plateaux inter secteurs Futsal jeunes avec les clubs possédants des créneaux spécifiques

#### **Ajustement des Commissions**

**Courrier de M. MOINGEON :** demandant d'intégrer une commission, pris note.

## V – DIVERS

**Apprentissage** : des entretiens sont en cours pour 2 apprentis et 2 services civiques

**Annuaire des compétitions** : les modifications sont à remonter au secrétariat pour modification afin d'être envoyées aux clubs pour l'AG ainsi que l'envoi des rapports des présidents (es) de commissions

**Prochain CD visioconférence et présentiel : le 14 SEPTEMBRE à 18h30**

Levée de la séance à 20 h 15

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.*

**Le Président : D. DURAND**  
**Le secrétaire de séance : Jérôme THIBERT**

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

**PV N°9 CDA/2**

---

---

**REUNION DU 27 Aout 2020 (visioconférence)**

---

---

**Présents:** MM. CALZADA Gaëtan, DUJARDIN Nicolas, MATHIEU Florian, OUTHIER Philippe, RONDEAU Gilles, THIOURT Thierry.

**Assistent:** MM. DURAND D, Président du District

---

### I – RENOUELEMENT

A ce jour, nous avons 38 arbitres séniors et 9 JAD qui sont opérationnels. Gaëtan a té léphonné cette semaine au Président du District pour avoir des informations concernant l'approbation du médecin du district sur les finalisations des licences qui ta rde beaucoup trop.

### II- OBSERVATIONS

Chaque membre se présente individuellement en annonçant son parcours.

Le bureau est composé de membres qui se réunissent en petit comité pour trier les différentes demandes et réponses à apporter.

Il faut également nommer un vice-président, Gaëtan propose Philippe OUTHIER à ce poste. Les membres votent : « Pour » à l'unanimité.

### III- REUNION DE RENTREE

La CDA ne fera pas de réunion de rentrée cette année du fait des règles sanitaires strictes tout comme la CRA et les autres districts de la LBFC. Les modifications des lois du jeu comme le protocole de reprise vous ont été adressé via Dartfish Nous sommes en train de réfléchir sur des modalités pour effectuer des visio-conférences. Nous vous tiendrons informé très rapidement par le biais du site du District

#### IV - COURS ARBITRES SENIORS - JEUNES

Du fait du protocole sanitaire de la réouverture du District (13 personnes maxi pour la salle Nageotte), il nous est impossible d'effectuer les cours arbitres mensuels en présentiel. Nous réfléchissons à différents modes pour les mettre en place : Visio ? présentiel-Visio ?

DUJARDIN Nicolas propose des cours mixtes (visio et présentiel) avec des vidéos à visionner au préalable comme l'avait fait Christophe ADAM (CTRA) sur des cours mensuels.

OUTHIER Philippe propose également de les effectuer dans des grandes salles comme celle de Quetigny (Fontaine aux jardins) ou MJC Chenove.

Gaëtan CALZANA nous rappelle que les réunions de plus de 20 personnes dans les salles sont interdites et qu'il est hors de question de prendre le moindre risque. Il reste ouvert à toutes autres propositions.

#### V - FORMATION INITIALE ARBITRE (F.I.A)

La première session aura lieu au club de CHEVIGNY SAINT SAUVEUR les 17,24 et 31 Octobre 2020. Le matériel et les repas sont déjà prévus.

Une deuxième session pourrait avoir lieu dans le mois de Janvier (lieu et dates à déterminer).

Pour l'instant, il est important de faire passer l'examen pratique à tous les candidats de la saison passée une fois leur renouvellement fait.

#### VI - QUESTIONS DIVERSES

- Thierry THIOURT évoque une proposition concernant le renouvellement des Auxiliaires pour cette année. Afin d'éviter les passages au District, la mobilisation de salle en respectant les gestes barrières ainsi que le protocole sanitaire du COVID19, Thierry propose que le cachet « renouvellement » soit apposé directement sur la licence pour cette année seulement.

L'ensemble de la CDA valide ce système en attente de son accord lors du prochain CD.

- Florian MATHIEU : L'audition d'un JAD la saison passée n'a pu s'effectuer à cause du COVID. Sera-elle prévue avant la reprise du championnat ? Gaëtan CALZADA confirme que cette audition aura bien lieu en visio-conférence en présence des ou d'un parent du JAD.
- Philippe OUTHIER : les observateurs n'ont jamais eu de licence, il serait judicieux de leur en prévoir une.
- Daniel DURAND va demander au secrétariat de préparer des licences d'ayant-droit » du District afin d'éviter toutes polémiques.

**Fin de séance : 19h30**

*La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.*

**Le Président : CALZADA G**  
**Le Secrétaire : DUJARDIN N**